



Ajouts de pièce à la requête auprès de JAF avant convocation

Par raphaelle

Bonjour

J'ai déposé une requête mi-septembre auprès du JAF de Créteil pour revalorisation de pension alimentaire, le père n'ayant pas vu nos 2 enfants depuis maintenant 16 mois et nos situations respectives ayant évolué.

Le TGI a accusé réception de ma demande et j'attends la convocation. Or je dois faire face à des dépenses exceptionnelles (BAFA, séjours scolaires, inscription concours post-bac), auxquelles le père a refusé de participer.

J'aimerais donc ajouter une "clause" à ma demande de revalorisation : qu'il participe de moitié aux dépenses exceptionnelles.

Est-il possible d'envoyer cette nouvelle demande maintenant? Vaut-il mieux en parler le jour de l'audience, seulement?

Et dernière question, la revalorisation peut-elle être rétroactive (ce que je n'ai pas demandé non plus). Cela fait 16 mois que je subviens à tous les frais de nos enfants, avec une pension inchangée (mais qui était prévue dans le cadre d'une garde classique, moitié des we et des vacances scolaires).

Merci mille fois. Je n'ai pas d'avocat pour cette audience...